

Atelier 22 : Quel accueil pour les transgenres et les LGBTQ dans les centres de planning familial ?

Initiateur : Julie Papazoglou



Session
2

Lieu

Participants

Emmanuelle Zimmer, Corine Lombet, Pauline Laloy, Giulia Andrighetto, Natalie De Villenfagne, Alexandra Vitulli, Fanny Le Clerq

Suite à nos échanges, nous identifions comme éléments positifs/négatifs, incitants/freins :

Positif/incitants 	Négatif/freins 
<ul style="list-style-type: none"> - La question de l'accueil des transgenres dans les CPF est d'actualité car de plus en plus de transgenres font appel aux CPF (surtout à Bruxelles) et n'arrivent pas à y trouver un bon accueil - Une réflexion est à mener sur les conditions d'accueil de ces personnes en CPF (ex : homme dans une salle d'attente pour IVG mal vu) - Type de public avec prise d'hormones et parfois polytoxicomanie donc cela demande une attention particulière au niveau médical et psychologique - l'ASBL « Genres Pluriels » a développé une expertise à ce niveau et souhaite former les travailleurs des centres de Planning familial - Faut-il créer des CPF spécialisés dans l'accueil des transgenres ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas hyperspécialiser les CPF qui doivent être universalistes et ouverts à tout le monde - Les centres sont trop hétéronormés - L'accueil est trop centré sur les besoins des hétéros et pas des transgenres, ni des gays et lesbiennes qui ont des questions spécifiques sur leurs sexualités (IST, MST, contraception, fertilité) - Les CPF n'ont pas d'expertise pour ce type de public - Il n'y a que quelques médecins spécialisés (dont un au CHU de St-Pierre)



Suite à nos échanges, nous portons comme recommandations ou nous suggérons les pistes de développement suivantes :

- ❖ Garder la spécificité des CPF (universaliste) ;
- ❖ Former les travailleurs de planning à la spécificité des transgenres et des LGBTQI+ ;
- ❖ Travailler la question des LGBTQ de manière transversale (écoles, universités, formation continue, cursus médecine) ;
- ❖ Asbl, comme « Genres pluriels », peuvent être à disposition des travailleurs de CPF.